

SPECIFICITÉS DES USAGES ET DYNAMIQUE D'OFFRE DE DROGUES DANS LES OUTRE-MER : UN ÉTAT DES LIEUX DE L'OFDT

À l'occasion de la journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues instaurée en 1987 par l'Organisation des Nations unies, vendredi 26 juin, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) publie un numéro de sa collection Théma sur les Outre-mer¹.

Ce document offre un aperçu des situations et des problématiques dans les Outre-mer français en matière de drogues et d'addictions, sur la base des données statistiques les plus récentes et des principales études menées dans ces territoires². Cette réalité est complexe à appréhender compte tenu de la diversité des zones géographiques concernées (souvent éclatées en archipels) mais également de la difficulté à atteindre certaines populations (minorités ethniques, migrants clandestins) susceptibles d'être plus concernées par les usages ou de rendre compte des activités de trafics. Si le contexte sanitaire et social est plus favorable dans les Outre-mer que dans les pays voisins, ces territoires se caractérisent par une forte prévalence d'états de vulnérabilité. Les indicateurs de santé sont plus dégradés qu'en métropole en matière de pathologies (maladies chroniques ou infectieuses, obésité) d'espérance de vie ou de mortalité infantile et l'offre de soins y demeure globalement inférieure.

Principalement centrée sur quatre territoires ultramarins - Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion - l'analyse proposée par l'OFDT est complétée par des éléments concernant Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Les principaux points abordés sont ici résumés.

➤ *Des usages de produits psychoactifs globalement moins répandus mais des problématiques spécifiques sévères*

Comme le rappelle ce Théma, les niveaux de consommation des produits les couramment observés (tabac, boissons alcoolisées et cannabis, circulant essentiellement sous forme d'herbe) sont globalement inférieurs à ceux de la métropole en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion, parmi les adultes et les adolescents. Seules les prévalences constatées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française s'avèrent nettement supérieures. Quant à la diffusion des drogues illicites autres que le cannabis, plus limitée qu'en métropole, elle est marquée par la poussée de certaines initiations : amphétamines en Martinique, MDMA/ecstasy et cocaïne en Guadeloupe et à La Réunion, cocaïne et LSD en Nouvelle-Calédonie. Hormis en Polynésie française, les usages ultra-marins sont nettement plus masculins.

La situation des territoires étudiés est également caractérisée par des problèmes spécifiques. Ainsi, en lien avec des pratiques d'usages intensifs concentrées sur certaines populations (les jeunes notamment), les dommages sanitaires et sociaux liés à l'usage d'alcool dans les Outre-mer apparaissent particulièrement saillants. Les niveaux élevés de la mortalité, de l'accidentologie routière (Guadeloupe et Martinique), des violences conjugales (Guyane) impliquant les boissons alcoolisées, ou des risques liés au syndrome d'alcoolisation fœtale (La Réunion) sont ainsi décrits dans le document.

¹ Ivana Obradovic. *Drogues et addictions dans les Outre-mer : État des lieux et problématiques*. Théma, OFDT 2020, 84 pages. <https://www.ofdt.fr/index.php?cID=1148>

Un résumé en anglais est également disponible à l'adresse <https://en.ofdt.fr/index.php?cID=366>

²L'OFDT participe à ces travaux via les enquêtes menées auprès des jeunes (ESCAPAD notamment) et les observations qualitatives menées dans le cadre des activités du dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND).

D'autres problématiques localisées sont observées : la consommation de crack parmi les populations précarisées dans les départements français d'Amérique (DFA : Guadeloupe, Martinique, Guyane), celle de chimique, mélange de tabac, imprégné d'alcool et de cannabinoïdes de synthèse, à Mayotte ou l'usage détourné de médicaments psychotropes (trihexyphénydyle Artane® et benzodiazépines) à La Réunion sont successivement analysés.

➤ *Des territoires largement concernés par le trafic international des drogues*

Du point de vue du trafic de drogues, plusieurs des Outre-mer apparaissent comme des lieux de transit et se trouvent en première ligne dans les questions liées à la lutte contre l'offre internationale des stupéfiants. Du fait de leur proximité géographique avec les zones de production andines (Colombie, Bolivie, Pérou), les DFA sont notablement affectés par le stockage, le commerce et le transit de la cocaïne vers la métropole et, dans une moindre mesure, l'Europe. Alors que le trafic maritime depuis cette zone vers les ports de métropole a fortement progressé, l'acheminement par voie aérienne à l'aide de « mules » depuis la Guyane est en nette expansion depuis 2014. Une autre tendance mise en lumière est le développement aux Antilles françaises et en Guyane d'un marché de gros secondaire de la cocaïne, prenant parfois la forme d'un troc cocaïne-résine de cannabis.

En regard, le numéro de Théma souligne que les Outre-mer constituent une importante zone de production d'herbe de cannabis. L'essor de cultures locales d'ampleur se fait le plus souvent en extérieur (*outdoor*) en raison des conditions climatiques très favorables. Les zones ultra marines principalement concernées par les saisies d'herbe sont la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion et la Polynésie française.

S'agissant du chlorhydrate de méthamphétamine, appelé « ice » en Polynésie française, son offre semble en augmentation dans cette collectivité d'outre-mer, mais la présence de laboratoires de production n'est jusqu'ici pas avérée.

➤ *Réponses publiques aux problématiques addictives*

Malgré des difficultés d'accès aux soins fréquemment soulignées, on relève une forte mobilisation des ressources existantes. Ainsi, la file active des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) est en hausse continue dans la plupart des Outre-mer depuis le début de la décennie 2010. Les prises en charge des usagers de drogues sont particulièrement nombreuses en Guadeloupe et en Martinique loin devant les niveaux de Guyane et de La Réunion.

En matière de lutte contre les stupéfiants, on observe, comme en métropole, une prédominance des interpellations pour usage, avec néanmoins de fortes variations selon les Outre-mer. Celles-ci apparaissent plus fréquentes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, loin devant la Guadeloupe et la Martinique. C'est à Mayotte, en Guyane et à La Réunion que les taux les plus bas sont enregistrés. Toutefois, les interpellations pour trafic représentent une part non négligeable des interpellations dans certains Outre-mer, en particulier en Martinique.

Dans ce contexte, les Outre-mer font l'objet d'une attention de plus en plus ciblée de la part des pouvoirs publics, comme en témoigne, par exemple, le déploiement des programmes et des plans régionaux de santé aux Antilles et à La Réunion, la publication du Libre bleu des Outre-mer en juin 2018 ou la multiplication des travaux parlementaires qui les concernent. Eu égard aux problématiques observées, l'OFDT souligne combien le renforcement d'une approche populationnelle et d'actions visant les publics les plus concernés apparaît pertinent. De même, en menant de nouvelles investigations autour de circulation des produits, l'enjeu serait de mieux adapter l'observation aux contraintes locales.